

GROUPE DE TRAVAIL DES CHIENS DE RECHERCHE

Le CR du GT des chiens de recherche qui suit est approuvé par la CUN "cbg" en tenant compte des amendements ou des propositions techniques apportées par cette instance. Ces amendements ou propositions sont signalés en encadré dans le texte.

Compte-rendu de la réunion du groupe en date du 08 juin 2008, à Lyon.

Le président Daniel **Schwartz** et les membres de la CUN "cbg" présents sur le site de l'exposition de championnat de France « standard » à Lyon ont accueilli le GT recherche et lui ont souhaité pleine réussite dans toutes ses entreprises.

Membres présents : MM Yannick **Douaud**, Serge **Kluczny**, Camille **Vachet**.

Absents excusés : MM Patrick **Villardry**, Dominique **D'oliveira**.

Ouverture de la séance : 14h30.

Ordre du jour :

- Assurance.
- Promotion de l'activité.
- Règlement.
- Nomination du secrétaire.
- Les juges.
- Concours.
- Critères d'affiliation.
- Création de clubs.

1 Assurance

Le groupe de travail demande que la pratique des différentes activités se fasse dans le respect des règles de sécurité suivant les spécialités. Il suggère que les conducteurs s'équipent du matériel adapté à l'activité (le port d'une combinaison, de gants, de chaussures etc.).

Les conducteurs et leurs chiens titulaires d'une licence en cours de validité seront couverts comme dans toutes les autres disciplines de la CUN "cbg".

Précision apportée par la CUN "cbg" : Il y aura lieu de signaler à l'attention de l'assureur AXA l'existence de cette nouvelle discipline d'utilisation qui, à terme, comptera des compétiteurs licenciés.

2 Promotion de l'activité

Les membres du groupe de travail envisagent de se déplacer dans les pays pratiquant ces disciplines afin de prendre contact avec les clubs et les participants susceptibles de concourir sur notre territoire et de pouvoir observer les conditions d'organisation de ces compétitions.

Afin de promouvoir ces nouvelles disciplines, M.**Cluzny** propose qu'une notice explicative soit créée pour les clubs et concurrents qui souhaitent participer.

3 Règlement

Afin de pouvoir apprécier les divers règlements, (décombres, avalanche, pistage, surface) le GT propose que le règlement émit par la FCI qui regroupe toutes les spécialités soit remanié par discipline afin que ces dernières soit plus faciles à interpréter.

4 Nomination du secrétaire

M. Camille **Vachet** fait acte de candidature au poste de secrétaire du GT des chiens de recherche. Le GT valide cette proposition.

5 Les Juges

Plusieurs juges ont pris contact avec le GT afin d'officier dans des épreuves de chien de recherche Il s'agit de MM Daniel **Fontaine**, Patrick **Villardry**, Claude **Mitropolit**, Joseph **Ortega**, Christian **Blanquart**.

Amendement de la CUN "cbg" : La CUN "cbg" accepte, pour le moment, le principe de la candidature à la fonction de juge pour la discipline des chiens de recherche de MM **Mitropolit et **Villardry** dans l'attente du montage du cursus technique proposé par le groupe lui-même.**

6 Concours

Le groupe de travail rappelle que l'obtention du CSAU est obligatoire pour accéder aux activités encadrées par le GT des chiens de recherche.

Pour l'année 2009, 4 concours en décombres sont programmés, le premier aura lieu à Briançon en hommage à M. François **Rostoland**.

Le premier concours avalanche aura lieu en janvier 2010.

7 Critères d'affiliation

En raison de la spécificité de ses spécialités, le GT propose de ne pas imposer de déclaration de terrain pour les demandes d'affiliation.

8 Création de club :

A ce jour, le club d'Aspres sur Buëch (05) a mis en place une section chiens de recherche. Une association de chiens de décombres proche d'Albi a effectué un rapprochement avec un club affilié. Dans le nord de la France, deux associations de chiens de décombres sont susceptibles d'organiser des compétitions. D'autres contacts sont en cours

d'étude sachant que ces associations ont une méconnaissance des règles de la SCC. Un club de chiens d'avalanche est en voie de création aux Ménuires.

Précision apportée par la CUN 'cbg' : Afin de faciliter l'avènement des clubs susceptibles de pratiquer les activités liées au travail des chiens de recherche, la CUN 'cbg' propose de limiter dans un premier temps à **5 personnes** les clauses prescrivant les conditions du nombre de membres fondateurs.